

DEPARTEMENT DU RHONE

# COMMUNE DE BULLY



# PLAN LOCAL D'URBANISME



## ANNEXE 4 : ELIMINATION DES DECHETS

<b>Révision prescrite le :</b>	6 Septembre 2002
<b>Arrêtée le :</b>	3 Juillet 2006
<b>Approuvée le :</b>	17 Septembre 2007
<b>Exécutoire à compter du:</b>	

## **Rappel de l'Etat actuel**

---

La commune de Bully a délégué la gestion des déchets à la Communauté de Communes du pays de l'Arbresle.

### **Les ordures ménagères (OM):**

La collecte, assurée par la société privée CITA MOS, est organisée 2 fois par semaine les mercredi et samedi.

Les ordures ménagères sont regroupées et stockées provisoirement à la déchèterie de Fleurieux-sur-l'Arbresle pour être ensuite incinérées à Villefranche-sur-Saône.

### **Le tri sélectif :**

Le ramassage des emballages ménagers recyclables est assuré 1 fois par semaine en porte à porte. De plus, les verres et journaux peuvent être déposés sur 3 points d'apport volontaire :

- Chemin des Farges
- Route de Montagny
- Route de France.

La commune est grosse consommatrice de verre (38,06 tonnes en 2003), du fait de son activité viticole et 2 points d'apport supplémentaires sont disponibles :

- Salle des fêtes,
- Place de Bully.

Les verres sont récupérés puis recyclés par la société GUERIN ; les journaux triés par la société MOS puis envoyés à la Papeterie EYMIN LEYDIER.

Concernant les piles usagées, elles sont récoltées au moyen de bornes en points d'apport volontaire dans chaque école primaire ou collège et en Mairie. La Communauté de Communes en a récolté 1,8 tonnes sur l'ensemble des 18 communes en 6 mois durant l'année 2003.

### **La déchetterie de Fleurieux-sur-l'Arbresle :**

Toute la population a accès à la déchetterie de Fleurieux-sur-l'Arbresle affermée à la société ONYX pour y entreposer les encombrants, les verres, le bois, les déchets verts, les cartons, les gravats, les huiles et batteries.

Le Canton de l'Arbresle est pourvu de 2 déchetteries :

- celle de Fleurieu qui dessert 17 communes du canton de l'Arbresle et une commune du Canton de Vaugneray (Courzieu) et
- celle de Bessenay qui dessert 3 communes du Canton de l'Arbresle : Bessenay, Bibost, Saint-Julien-Sur-Bibost.

## **Bilan des dispositions du Plan Local d'Urbanisme**

---

La commune bénéficie par le biais de la Communauté de Communes d'un service complet.

Les orientations du PLU proposent de limiter l'augmentation de la population et de centrer l'urbanisation sur le bourg.

Il semble par conséquent que l'organisation actuelle de la collecte soit suffisante pour assurer l'évolution future.